



Commentaires du CPQ pour le budget du Canada 2017-2018

- Octobre 2016 -

Le CPQ a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dans ces commentaires, le CPQ répond essentiellement à la question suivante posée par le comité des Finances :

Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes – de toutes les régions et de tous les secteurs – à atteindre leurs objectifs d’expansion, d’innovation et de prospérité et, ce faisant, à contribuer à la croissance économique du pays?

Octobre 2016

Assurer la compétitivité des entreprises

La vigueur de l’économie canadienne repose sur la compétitivité de ses entreprises. Les entreprises et les employeurs sont des partenaires incontournables de la prospérité pour tous les Canadiens. Le Canada doit entretenir un environnement d’affaire des plus attrayants sur le plan de la fiscalité et de la réglementation, notamment concernant les délais d’approbation ou d’autorisation des projets.

L’innovation, le capital humain et l’investissement privé et public sont les piliers pour renforcer l’économie canadienne de façon durable. Il faut multiplier les efforts visant à améliorer la productivité, la commercialisation et l’exportation.

Outre les secteurs en émergences (cleantechs, etc.), il est important de soutenir nos secteurs traditionnels, dont le secteur manufacturier et encourager des investissements qui permettent une relance de certains secteurs névralgiques, dont le secteur de l’aéronautique. Soulignons que les retombées directes et indirectes dans le domaine de la transformation dépassent celles de l’ensemble des secteurs multipliant d’autant la valeur ajoutée dans l’économie. Il faut aussi mettre en place des mesures afin d’encourager l’exploitation responsable de nos ressources naturelles ainsi que le transport de celles-ci.

De plus, il faut veiller à ce que le système pancanadien de tarification de carbone, annoncé au mois d’octobre dernier par le gouvernement fédéral, tienne compte à long terme des spécificités du marché du carbone québécois déjà existant, soit le système de plafonnement et d’échange de droits d’émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

Dans un autre ordre d’idées, concernant l’éthique, dans un contexte où des initiatives législatives ou autres pour s’assurer des meilleures pratiques en matière d’éthique de la part des entreprises, le CPQ note qu’une façon de faire est celle des « accords de poursuite différée » en vigueur dans d’autres pays, dont le Royaume-Uni. Cette façon de faire a notamment le mérite d’alléger le fardeau du système judiciaire, d’inciter à l’auto-dénonciation et la conformité sans pénaliser les employés et les actionnaires des entreprises.

Le secteur de l’aéronautique

Le CPQ attend toujours un signal clair de la part du gouvernement fédéral quant à son intention de soutenir le secteur aéronautique, notamment en accordant une aide à Bombardier comme l’a fait le gouvernement du Québec. Rappelons que l’entreprise québécoise contribue à elle seule pour 12,4 milliards \$ au PIB du Canada, soit 0,7%, soutient plus de 60 000 emplois et engendre près de 1,3 milliard \$ en revenus d’impôts.

Le secteur aérospatial est hautement névralgique pour la prospérité et la compétitivité globale du Canada, et Bombardier en est la pierre angulaire. Les investissements dans ce fleuron sont aussi nécessaires

qu'ils l'étaient en 2009 pour un plan de sauvetage de l'industrie automobile. L'engagement du gouvernement fédéral est donc stratégique si l'on veut véritablement donner des ailes au projet structurant de la Série C. Ce sera là par ailleurs une façon de rentabiliser les importants investissements en recherche et développement dans ce domaine.

L'aide aux entreprises

Le gouvernement devrait investir dans des programmes ayant un effet de levier structurant sur la productivité, l'innovation, la commercialisation et la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises. Le CPQ note par exemple qu'il serait intéressant de rendre les crédits d'impôt pour la R&D remboursables pour les grandes entreprises et que l'Office des technologies industrielles (OTI) pourrait soutenir les programmes stratégiques de recherche et développement, et d'innovation d'entreprises manufacturières canadiennes.

Les investissements en infrastructure

Le CPQ accueille favorablement l'intention du gouvernement fédéral d'investir dans les infrastructures, et l'invite à le faire de la façon la plus stratégique et efficace possible, notamment en investissant dans les ports du Québec et dans les pôles logistiques, de même que dans des projets porteurs en matière de transport collectif. Il souhaite d'ailleurs que le gouvernement fédéral complète le financement nécessaire pour un projet d'envergure pour la région de Montréal et l'ensemble de notre économie, comme celui du système léger sur rail électrique présenté par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Il serait également important pour la deuxième phase de réinvestissement dans les infrastructures stratégiques de penser en fonction des besoins de demain, des nouvelles réalités technologiques, des besoins en infrastructure numérique et des considérations environnementales comme la contribution des chaînes logistiques à la réduction de GES.

Un autre investissement qui contribuera à un plus grand dynamisme de l'économie canadienne et une meilleure mobilité est celui dans un lien ferroviaire rapide et efficace Québec-Montréal-Ottawa-Toronto.

Finalement, le CPQ souhaite que les investissements futurs se fassent toujours sans délai indu.

Des finances publiques saines

Malgré les considérations précédentes, le CPQ rappelle l'importance de ne pas s'enliser dans des déficits structurels et de prôner plutôt des politiques soucieuses de léguer aux générations futures un pays prospère et en bonne santé financière. Un plan financier clair prévoyant un retour à l'équilibre budgétaire dans quelques années est primordial. Il en va ainsi de la sécurité financière des générations futures sur lesquelles nous ne devons pas reporter le fardeau fiscal afin de nous payer des services aujourd'hui.

C'est d'ailleurs également pourquoi le CPQ souhaite voir des démarches axées davantage sur l'accroissement de l'investissement privé plutôt que des dépenses du secteur public.

Le CPQ invite le gouvernement à se pencher sur les transferts en santé et à amorcer une réflexion approfondie sur la Loi canadienne sur la santé en collaboration avec les provinces. Il estime que lier les transferts à la croissance du PIB ne reflète pas les besoins d'une population vieillissante, comme c'est le cas au Canada et en particulier au Québec.

Du côté des revenus, il nous apparaît essentiel de s'adapter aux nouvelles technologies touchant le commerce et, en particulier de résoudre le problème lié aux ventes en ligne qui, non seulement, prive les gouvernements fédéral et provinciaux de recettes fiscales, mais nuit également à la compétitivité des entreprises canadiennes. Le gouvernement doit étudier et trouver de manière réaliste une façon d'adopter, voire de transformer, certaines lois rendant plus équitable une vente en ligne et une vente physique.

Le CPQ invite aussi le gouvernement fédéral à analyser la possibilité de regrouper l'agence du revenu du Canada avec Revenu Québec ce qui entraînerait fort probablement une baisse des coûts d'opération.

Finalement, le CPQ réitère l'importance, pour le gouvernement fédéral, d'intensifier ses efforts afin de contrer plus efficacement la contrebande des produits du tabac au Canada et d'assurer une prévisibilité dans le niveau des taxes. Par ailleurs, il faudrait bien évaluer l'impact de la proposition d'emballage neutre, et ce, notamment, à la lumière de l'expérience d'autres pays et de ne pas ignorer les considérations de marque de commerce et de propriété intellectuelle.

Le libre-échange

Le CPQ encourage le gouvernement du Canada à poursuivre ses efforts pour encourager davantage le libre-échange avec les autres pays, en particulier en vue de la ratification de l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne (AECG). Nous ne pouvons mettre en péril sept années de travail. L'accord n'a pas besoin de modifications suite à la sortie du Royaume-Uni et les efforts doivent être poursuivis pour envoyer des signaux de confiance face à l'incertitude des marchés. Il s'agit d'un marché de un milliard de consommateurs dans des économies confrontées à des enjeux socio-démographiques et économiques relativement similaires. Le gouvernement fédéral doit lancer une offensive diplomatique afin de maintenir le cap sur le calendrier de ratification prévu.

Par ailleurs, il est important de bien préparer nos entreprises, notamment par la formation et l'information, pour tirer profit des nouvelles occasions d'affaires qui se présenteront à elles par l'ouverture de nouveaux marchés.

Le CPQ attend aussi du gouvernement qu'il se montre davantage actif sur les autres dossiers économiques internationaux, tels que celui du bois d'œuvre. Il serait important que le gouvernement fédéral appuie nos entreprises dans l'éventualité d'un nouveau conflit sur le bois-d'œuvre avec les États-Unis comme par exemple par le biais de garanties de prêt pendant le conflit afin que celles-ci puissent être en mesure de tenir le coup et maintenir les emplois.

Travailleurs étrangers temporaires

Les modalités du programme des travailleurs étrangers temporaires risquent, malgré leurs objectifs louables, d'avoir des répercussions négatives sur plusieurs employeurs aux prises avec de véritables problèmes de recrutement. Les délais et l'imprévisibilité sont deux problématiques qui peuvent constituer un obstacle majeur à l'obtention de contrats des entreprises et le maintien d'emplois pour les canadiens. En ce sens, le CPQ souhaite voir des démarches visant l'assouplissement des mesures pour les travailleurs étrangers temporaires qualifiés et moins qualifiés dont les entreprises ont besoin.

Épargne pour la retraite

Le CPQ est en faveur d'encourager l'épargne pour la retraite. Il rappelle toutefois que, sur le plan international, le Canada se classe relativement bien en ce qui a trait à l'épargne-retraite et que plusieurs solutions d'épargne existent tel que l'investissement immobilier ou les cotisations à des CELI, des REER ou encore des RVER, qui commencent à être implantés au Québec. De plus, des efforts en matière d'éducation financière pourraient contribuer à sensibiliser davantage les cotisants à leur situation et aux choix qui s'offrent à eux, et conséquemment à leur besoin d'épargne en vue de la retraite. De plus, encourager le prolongement de la vie active est aussi un objectif sur lequel l'accent devrait être mis dans le contexte du vieillissement démographique.

À cet égard, rappelons que la décision du gouvernement de reculer l'âge de la retraite de 67 à 65 ans, va à contre-sens de la tendance dans les autres pays.

Assurance-emploi et formation de la main-d'œuvre

Le gouvernement a annoncé dans le dernier budget des bonifications au programme d'assurance-emploi, notamment qu'à compter de 2017, il allait réduire le délai de carence pour l'obtention des prestations d'assurance-emploi. Or, le délai de carence est comme un déductible dans une police d'assurance. Le CPQ rappelle qu'il est important de tenir compte des coûts dans une telle situation. De plus, le CPQ croit que le régime devrait viser un équilibre entre une compensation aux personnes qui perdent leur emploi et les incitations au travail.

Dans un autre ordre, le CPQ considère que l'introduction pour les entreprises d'un crédit de cotisations à l'assurance-emploi pour les dépenses de formation, notamment les dépenses de formation structurée liées à l'implantation de nouveaux investissements, est une façon par laquelle le régime d'assurance-emploi peut contribuer à maintenir et à créer des emplois. Dans le contexte des ententes sur le développement du marché du travail, le CPQ souhaite rappeler qu'il ne faudrait pas élargir l'admissibilité car cela impliquerait des cotisations supplémentaires des employeurs et des employés. De plus, il faut garder les provinces comme maître d'œuvre des programmes de formation de la main-d'œuvre, notamment le Québec avec une reddition de comptes appropriée.

Le CPQ souhaite aussi sensibiliser le gouvernement du Canada à investir des montants supplémentaires dans des programmes de formation menés par les provinces et les territoires, pour aider les personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi ou qui sont actuellement sans emploi.

Les aéroports

Parmi les autres problématiques structurelles qu'il faudrait examiner figure la situation des aéroports. La situation actuelle, particulièrement à cause des différentes charges imposées, défavorise les aéroports canadiens, et la concurrence américaine pèse lourd sur l'économie canadienne même si le problème a relativement ralenti en raison de la faiblesse du dollar canadien. Selon un rapport sénatorial les coûts élevés et les inefficiences freinent la demande et nuisent à la compétitivité du secteur. Le gouvernement fédéral doit considérer les aéroports comme des moteurs de développement économique et non pas comme une source de recettes publiques, c'est pour cela qu'il doit cesser d'exiger des loyers fonciers aux aéroports canadiens et en céder la propriété aux administrations qui en assurent déjà l'exploitation.

Autres considérations

Le CPQ encourage le gouvernement à mettre en œuvre la promesse de supprimer la TPS sur les nouvelles dépenses en immobilisations dans les logements locatifs et moderniser le régime d'accession à la propriété. Ces mesures auront sûrement des impacts positifs sur l'économie canadienne et la qualité de vie des canadiens. Le CPQ incite aussi le gouvernement à éviter d'imposer des mesures pancanadiennes restrictives à l'égard de l'accès à la propriété étant donné que les réalités et les contextes des différentes provinces sont différents.



WWW.CPQ.QC.CA

Conseil du patronat du Québec
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 288-5161
ou 1 877 288-5161
Télécopieur : 514 288-5165

www.cpq.qc.ca